 Aide Sociale à l’Hébergement

Le [Département du Nord](https://www.linkedin.com/company/d-partement-du-nord/), les 𝗠𝗝𝗣𝗠 et [Solaé](https://www.linkedin.com/company/solae-courtage/) innovent !

Nous sommes fiers de prolonger l’initiative du collectif de la [Métropole de Lyon](https://www.linkedin.com/company/grand-lyon-la-m%C3%A9tropole/) (2022/2023). Une charte en faveur des bénéficiaires de l’ASH (Aide Sociale à l’Hébergement) a été signée ce vendredi 27/09 à la [PREFECTURE DU NORD](https://www.linkedin.com/company/prefecture-du-nord/) à Lille.

Ce dispositif révolutionnaire permettra aux plus fragiles de bénéficier d’une protection santé adaptée à un tarif maîtrisé.

Une approche originale qui crée un cercle vertueux :

🔹 Protection renforcée pour les bénéficiaires de l’ASH, tout en préservant leur reste à vivre. 🔹 Optimisation budgétaire pour le [Département du Nord](https://www.linkedin.com/company/d-partement-du-nord/), garantissant une couverture santé efficace.

🔹 Clarté et simplicité pour les MJPM et les familles dans le bon choix d’une complémentaire santé.

🔹 Utilisation optimale des fonds publics, pour le bénéfice de tous les contribuables.

Cette démarche exemplaire est appelée à se répandre dans de nombreux autres départements, désireux de garantir un service de qualité pour les publics fragilisés tout en maîtrisant leurs dépenses.  
  
𝗖𝗲 𝘀𝘂𝗷𝗲𝘁 𝘀𝗲𝗿𝗮 𝗹𝗲 𝘁𝗵𝗲̀𝗺𝗲 𝗰𝗲𝗻𝘁𝗿𝗮𝗹 𝗱𝘂 𝗽𝗿𝗼𝗰𝗵𝗮𝗶𝗻 𝘄𝗲𝗯𝗶𝗻𝗮𝗶𝗿𝗲 [Solaé](https://www.linkedin.com/company/solae-courtage/) 𝗱𝘂 𝟭𝟬/𝟭𝟬/𝟮𝟰 𝗮̀ 𝟭𝟬𝗵𝟬𝟬, 𝗻’𝗵𝗲́𝘀𝗶𝘁𝗲𝘇 𝗽𝗮𝘀 𝗮̀ 𝘃𝗼𝘂𝘀 𝗶𝗻𝘀𝗰𝗿𝗶𝗿𝗲.

